



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 AVRIL 2012**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du 6 et 26 mars 2012, s'est réuni le **2 avril 2012 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire

Christian BERGON, Joseph CARLES, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Monique COMBES, Jean-Paul TEJEDOR, Denise COUFFIGNALS, Marie-Christine CALVAIRAC,

Adjoints au Maire

Gilbert AJAS, Maddy BASTIEN-CANDOTTI, Fouzia BENNAMA, Guilhem BOYER, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Isabelle CHEZE, Viviane COUDREAU, Jean-Claude DUBOS, Gérard GABARRE, Benoît GOMEZ, Bernadette GUERY, Michel INDELICATO, Laurence MASSETTE, Michelle NENADITCH,

conseillers municipaux délégués,

Sacha BRIAND, Brigitte CAMBOULIVES, Monique IZAGA, Régis LEONARD, Liliane POINSOT, Gérard RASTOUL, Jean-Marc VALETTE,

conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Bernard LOUMAGNE, Premier adjoint au Maire, a donné pouvoir à Monsieur le Maire, Pascal BOUREAU, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Christian BERGON, adjoint au Maire,

Alain RIGOUT, adjoint au Maire, a donné pouvoir à Jean-Claude DUBOS, conseiller municipal délégué,

Françoise LABORDE, adjointe au Maire, a donné pouvoir à Gilbert AJAS, conseiller municipal délégué,

Corine BUISSON, adjointe au Maire, a donné pouvoir à Viviane COUDREAU, conseillère municipale déléguée.

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Dates de convocation : 6 et 26 mars 2012
 - Date d'affichage du compte-rendu : 5 avril 2012
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 26 mars 2012

 - **Madame Sylvie BOUSQUET-FABRE** a été désignée secrétaire de séance.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué les attentats qui ont provoqué la mort de quatre militaires, d'un professeur de l'école juive OZAR HATORAH, de ses deux enfants et de la petite fille du directeur de cette école.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné l'horreur de ces meurtres, d'autant plus odieux que des enfants sont morts et a souligné l'émotion ainsi que l'élan de solidarité qu'ils ont suscités tant au niveau local et national que mondial.

Au nom du Conseil municipal, **MONSIEUR LE MAIRE** a condamné ces crimes et s'est associé à la douleur des familles.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite évoqué l'actualité économique de la ville avec le lancement de la troisième base de province d'Air France à Toulouse-Blagnac (14 nouvelles destinations « low cost » vers l'Europe et le bassin méditerranéen soit 630 000 passagers supplémentaires attendus) ainsi que l'action municipale récemment distinguée dans trois domaines d'activités :

- achat public : trophée d'argent décerné par le magazine « Décision Achats » pour la démarche de « professionnalisation des achats » engagée par la Ville;
- sports : la Ville est parmi les 5 finalistes concourant pour le titre de la « Ville la plus sportive de France » (catégorie de 20 000 à 40 000 habitants) ;
- relations internationales : la Ville a été reconnue « Ville euro-citoyenne » dans le cadre de la première édition du prix de la « Ville euro-citoyenne » organisée par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ;

MONSIEUR LE MAIRE a également rappelé les manifestations qui se sont déroulées au mois de mars et a évoqué celles à venir :

- 3 mars : grand succès pour le « Carnaval » et le lancement du programme d'animations sur le thème du Tour de France ;
- 11 mars : record de participation (3 000 coureurs) à la 26^{ème} édition des « 10 et 21 km de Blagnac » ;
- 29 mars : lancement de la « Semaine de la Jeunesse » (programme spécial pour les 11-25 ans) ;
- 4 avril : lancement du marché hebdomadaire de producteurs qui se tiendra au Ritouret (une quinzaine d'étalages, place des Marronniers) ;
- 26 avril à 11h : visite inaugurale du parc du Ritouret réaménagé ;
- 13 mai : « Fête du Ramier », animations en lien avec le « Programme National Nutrition Santé » (PNNS) ;
- 22 avril et 6 mai : premier et second tour de l'élection présidentielle.

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises du 22 février 2012 au 16 mars 2012.

Aucune observation n'a été émise.

CETTE QUESTION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

RAPPORTEUR : MONSIEUR CARLES

2. VOTE DES TAUX

	<i>Taux 2011</i>	Taux 2012
Taxe d'habitation	6,54 %	6,54 %
Taxe sur le foncier bâti	32,72 %	32,72 %
Taxe sur le foncier non bâti	86,55 %	86,55 %

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR Bernard KELLER**

5 ABSTENTIONS :
**3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR Sacha BRIAND,**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR Régis LEONARD**

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 468 319 € soit :

- 134 036 € : inscription supplémentaire pour la contribution versée au SIVOM Blagnac Constellation,
- 38 000 € : complément de crédits pour les frais d'assurance,
- 25 768 € : subventions complémentaires,
- 36 000 € : location d'une cuisine mobile suite au sinistre de l'école René CASSIN,
- 76 040 € : titres à annuler sur exercices antérieurs,
- - 5 000 € : transfert de crédits à la section d'investissement,
- 93 175 € : divers ajustements,
- 70 300 € : écritures d'ordres correspondant à l'augmentation des prévisions concernant des amortissements 2012, la contrepartie se retrouvant en recettes d'investissement
- des virements de crédits pour modifier des imputations budgétaires,

RECETTES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 1 429 293 € soit :

- 1 359 073 € : augmentation du produit des contributions directes suite à la notification des bases fiscales,
- 29 292 € : correction de la Dotation Forfaitaire intercommunautaire,
- 40 633 € : réajustement des diverses compensations versées par l'Etat,
- 295 € : produits exceptionnels pour Odysud-Spectacles.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 19 958 € de dépenses nouvelles soit :

- 14 958 € : crédits supplémentaires pour Odysud-Spectacles,
- 5 000 € : inscription complémentaire pour le Centre Technique Municipal,
- divers virements de crédits.

RECETTES:

Il est proposé d'inscrire 1 234 054 € de recettes nouvelles dont :

- 666 745 € : participation versée par le SIVOM Blagnac Constellation pour la réalisation du groupe scolaire Andromède,
- 497 009 € : subventions accordées par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat,
- 70 300 € : écritures d'ordres correspondant au réajustement des prévisions concernant des amortissements 2012 (contrepartie de la dépense inscrite en section de fonctionnement).

- ✓ Le total des dépenses supplémentaires étant de 468 319 € et le total des recettes nouvelles étant de 1 429 293 €, il convient d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 960 974 €.
- ✓ Compte tenu de l'augmentation de l'autofinancement budgétaire soit 960 974 € et des dépenses et recettes de la section d'investissement décrites ci-dessus, il est proposé de diminuer l'emprunt théorique de 2 175 070 €.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 30 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR Bernard KELLER**

5 ABSTENTIONS :
**3 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SachaBRIAND,**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR Régis LEONARD**

TOUTES LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE 2012 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Suite à la correction du résultat de l'exercice 2010 par le Conseil Général de la Haute-Garonne, il est nécessaire de prendre en compte la modification du résultat affecté sur l'exercice 2012.

Par ailleurs, suite à une modification de l'instruction comptable il convient de modifier l'imputation des crédits de recettes de tarifications.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

- 7312 : - 300 000 €
- 73118 : 300 000 €

Résultat reporté : + 16 519,16 €

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés		26 241,42				26 241,42
Opérations exercice	622 936,53	622 936,53			622 936,53	622 936,53
TOTAUX	622 936,53	649 177,95			622 936,53	649 177,95
Résultats		26 241,42				26 241,42
TOTAUX CUMULES						26 241,42
Résultats Définitifs		26 241,42				26 241,42

6. AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICES 2010 ET 2011 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

➤ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 :

L'affectation du résultat du budget annexe du service d'aide à domicile est soumise à la validation de l'autorité de tarification à savoir le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Ce dernier, dans le cadre de son contrôle a refusé certaines dépenses résultant du compte administratif 2010, qu'il convient de prendre en compte. A cette fin, il est nécessaire de modifier l'affectation de résultat du compte administratif 2010, affecté au budget primitif 2012.

	Montants en euros
Résultat de l'exercice 2010	0.00
Dépenses refusées	-16 519,16
Résultat de l'exercice retenu pour 2010	+16 519,16
Résultat antérieur reporté sur 2010	+7 887,10
Résultat d'exploitation 2010	+24 406,26

Il est proposé de corriger l'affectation à la réduction des charges de l'exercice 2012.

➤ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 :

	Montants en euros
Résultat de l'exercice 2011	0.00
Résultat antérieur reporté sur 2011	+26 241,42
Résultat d'exploitation 2011	+26 241,42

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 à la réduction des charges de l'exercice 2013.

7. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2012

Attribution de subventions complémentaires :

SPORTS

- BLAGNAC BMX **1 000 €**

Subvention exceptionnelle pour frais de participation d'un athlète aux Championnat du Monde de BMX en Angleterre du 18 au 29 mai 2012.

AFFAIRES SOCIALES

- SEJOURS ET DECOUVERTES **1 000 €**

Subvention exceptionnelle pour la célébration du 10^{ème} anniversaire de l'association.

PREVENTION DES RISQUES

- AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE BLAGNAC **5 000 €**

Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage en Normandie afin de participer aux cérémonies commémoratives du débarquement dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de l'association.

VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS

- UNIS CITE MIDI PYRENEES **8 268 €**

Subvention exceptionnelle pour soutenir les actions de l'association dont l'objet est d'animer et de développer une nouvelle forme d'engagement des jeunes, le « Service civique ».

AFFAIRES CULTURELLES

- ECOLE DU CIRQUE PEP'S **2 000 €**

Subvention exceptionnelle pour la réalisation d'animations en lien avec le Tour de France lors du Carnaval, du Festival Luluberlu et de la Fête des Ramiers

Affectation de subvention complémentaire :

RESSOURCES HUMAINES

- COMITE D'ŒUVRES SOCIALES **6 747 €**

Subvention exceptionnelle pour compenser la mise à disposition d'un agent dont le coût doit être financé par le comité.

8. ANNULATION DE TITRES

Dans le cadre du jugement des comptes du comptable de la Ville, certains titres n'ayant pas fait l'objet de recouvrement ont été vérifiés conjointement par la ville et la Trésorerie. Après examen, il s'avère nécessaire de procéder à l'annulation de titres pour un montant total de 76 039,50 €.

9. MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Suite au décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées sur le chapitre 204, il est proposé de modifier les durées d'amortissement comme suit :

- amortissement sur 5 ans quand la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
- amortissement sur 15 ans quand la subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- amortissement sur 30 ans quand la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national
- amortissement sur 5 ans des aides aux entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories.

10. OFFRE DE CONCOURS D'AIRBUS POUR LE PROJET "ESPACE D'EXPOSITION AERONAUTIQUE AEROSCOPIA"

DELIBERATION REPORTEE

11. CONVENTION AVEC LE SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION POUR LE TRANSFERT DE BIENS MEUBLES NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES REPRISES PAR LES COMMUNES MEMBRES

Biens meubles transférés à Blagnac :

10-LOGIC3	205	MODULE NETADS TLPE	2010	1 420.25 €	M n° 135/478	710.13 €	710.12 €	Maintenance logicielle Sté OCI Urbanisme	Transféré à la commune de Blagnac avec la base NetADS en application de l'article L 5211-25-1 1° du CGCT
		205 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		3 991.65 €		3 281.53 €	710.12 €		
08-INFORM2	2183	BASE NETADS	2008	5 681.00 €	M n° 74/319	5 681.00 €	0.00 €	Maintenance Hébergement + Maintenance logicielle Sté OCI Urbanisme	Transféré à la commune de Blagnac en application de l'article L 5211-25-1 1° du CGCT

Rapporteur : Monsieur GABARRE

12. MODIFICATION DES REPARTITIONS DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DU TOUCH - SIAH

- prise en compte de la surface du bassin versant du Touch par commune
- pondération de la population
- prise en compte du linéaire de berges du Touch
- introduction d'un coefficient « risque » pour certaines communes identifiées dont une partie de la population est exposée au risque inondation

La participation de la commune de Blagnac passe ainsi de 22 230,08 € en 2011 à 6 338,91 € pour l'année 2012.

Rapporteur : Monsieur CARLES

13. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE L'UNITE DE PETITE ENFANCE SUZANNE LACORE

Montant prévisionnel des travaux : 180 000 € HT soit 215 280 € TTC.

14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE UNITE CENTRALE DE PRODUCTION DES REPAS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 13 OCTOBRE 2011

Montant de l'opération estimé à 6 750 000 € HT soit 8 073 000 € TTC.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL, DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE L'ADEME POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE "ANDROMEDE"

Montant prévisionnel des travaux : 10 800 000 € HT soit 12 916 800 € TTC.

16. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA CREATION D'UN ESCALIER ET D'UNE ISSUE DE SECOURS A L'EXTERIEUR DU SALON D'HONNEUR D'ODYSSUD

Montant de l'opération estimé à 83 000 € HT soit 98 882,41 € TTC

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LOCAUX ASSOCIATIFS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 31 MARS 2011

Montant prévisionnel des travaux : 201 843,92 € HT soit 241 405,33 € TTC.

18. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE RENE CASSIN

Montant prévisionnel des travaux : 950 000 € HT soit 1 136 200 € TTC.

19. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE GARONNE POUR LA MODERNISATION DES INSTALLATIONS SONO/VIDEO DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE DE BLAGNAC

Montant de l'opération estimé à 140 000 € HT soit 167 440 € TTC.

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame FOLI

20. MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SKATE PARK : ADOPTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE ATTRIBUEE AUX CANDIDATS

Prime de 2 000 € versée à chaque candidat - à l'exception de l'attributaire du marché - ayant remis une offre finale conforme aux pièces de consultation.

21. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN A BLAGNAC - LOT 2 : CHARPENTE METAL, ETANCHEITE, PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Cette analyse des offres a été présentée à la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 mars 2012, qui a décidé de retenir celle de la société ALKAR GARONNE sise 3 rue de la Canelle, zone Eurocentre, 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS pour un montant de 750 000 € HT.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

22. ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADAME CANDELA

Prise en charge par la commune de dégâts occasionnés par la chute d'un candélabre sur un mur de clôture. Montant : 199,39 € TTC

23. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - ADOPTION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE RELATIF A LA CREATION ET A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU PARC DU RITOURET - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION EN DATE DU 18 MARS 2010

TVA éligible au FCTVA	58 257 €
- Part gérée par le Syndicat	139 122 €
- Part restant à la charge de la commune	194 641 €
	<hr/>
TOTAL	392 020 €

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

24. ZAC ANDROMEDE - ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SEM OPPIDEA POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC

Terrain cadastré section AK n° 170 partie pour une surface de 7722 m².

Le prix proposé par la SEM OPPIDEA Aménageur de la ZAC est celui inscrit au bilan de la ZAC réactualisé 2012 pour les équipements publics soit 24,92 € HT / m².

25. ACQUISITION DE PARCELLES A MADAME CLEMENT

Proposition de Madame CLEMENT concernant la cession à la ville de parcelles lui appartenant dont elle n'a pas l'utilité d'une surface totale de 9 945 m².

Prix proposé 5 €/m² soit un prix total 49 725 €.

26. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SARL "L'ATELIER DES AVIONS"

Dans le cadre du partenariat relatif au futur espace d'exposition aéronautique « AEROSCOPIA » conclu entre la commune et les associations œuvrant à la conservation et à la valorisation du patrimoine aéronautique, fédérées par l'association « TERRE D'ENVOL », cette dernière a sollicité la commune aux fins de disposer à proximité immédiate du futur équipement d'un terrain sur lequel serait édifié un « Atelier » destiné à permettre auxdites associations de procéder aux opérations d'entretien et de restauration d'aéronefs de collection. Les associations ne disposent actuellement que d'une emprise temporaire en plein air sur le tarmac d'Airbus à Saint-Martin du Touch qui ne permet ni de restaurer les aéronefs de façon satisfaisante ni de les conserver de manière durable et efficace

A cette fin, une structure juridique ad hoc a été créée, la SARL « L'ATELIER DES AVIONS » qui assurera à ses risques et périls tant la maîtrise d'ouvrage de la construction que la gestion ultérieure de « l'Atelier ».

Eu égard à l'intérêt général qui s'attache, pour la commune, de faciliter la poursuite par les associations de leurs actions en faveur de la conservation du patrimoine aéronautique, il est proposé de consentir au profit de la structure juridique ad hoc la SARL « L'ATELIER DES AVIONS » la mise à disposition d'un terrain susceptible de pouvoir accueillir cet équipement, par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (A.O.T.).

Le terrain pressenti d'une superficie de 10 000 m² se trouve sur la parcelle cadastrée section AB n° 23 partie. Le terrain d'assiette constituant une dépendance du domaine public de la commune de Blagnac, la mise à disposition de ce terrain est soumise au régime des occupations privatives du domaine public.

27. DENOMINATION DE VOIES

Propositions :

- voie du programme immobilier de PATRIMOINE, reliant la rue carrière au Vieux Chemin de Grenade : cheminement Maxime LACONDE

- voies du programme « LES SAULES » de la SA HLM CITE JARDINS :
 - Voie située au sud du programme : rue des Myosotis
 - voie située au nord du programme : rue des Bleuets
 - Voie centrale du programme : rue des Eglantines
 - Cheminement intérieur du programme : cheminement des Saules

- Modification de l'impasse Joachim du BELLAY : création de la rue Joachim du Bellay et modification du tracé de l'impasse Joachim du Bellay

- Modification de dénomination de voie sur la zone aéroportuaire : rond-point de Genève situé à la hauteur du n° 94 chemin de Bordebasse (auparavant rond-point de Tunis).

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

28. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION ALLIANCE VILLE EMPLOI

Le montant de l'adhésion pour l'année 2012 s'élève à 135,18 € TTC.

TRANSPORTS ET CIRCULATION / ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Rapporteur : Monsieur TEJEDOR

29. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAIRIE DE BLAGNAC ET TISSEO-SMTC POUR LE COVOITURAGE

L'adhésion collective souscrite au titre de cette convention est d'un montant annuel de :

Pour 1 agent	Pour 1 157 agents (permanents ou non permanents)
1 € HT (soit 1,196 € TTC)	1 157 € HT (soit 1 418 € TTC)

SPORTS

Rapporteur : Monsieur DUBOS

30. RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MOYENS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL DU LYCEE SAINT-EXUPERY ENTRE LA VILLE DE BLAGNAC ET LE SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION

Le remboursement de la Ville par le SIVOM pour les prestations prises en charge reste inchangé et s'élève à 37 500 € par an.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame FOLI

31. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE LOGITUD (ADUL)

Montant annuel de l'adhésion : 265 € pour 2012.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

32. MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Direction des affaires culturelles	Emploi	Ancienne durée hebdomadaire de travail	Nouvelle durée hebdomadaire de travail
Conservatoire de musique et de danse	1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	27 H	35 H

33. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION D'AGENTS MUNICIPAUX AU 14ÈME RAID NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

120 € par participant (8 participants)

QUESTIONS DIVERSES

1 – STUDIO POLYGONE :

Madame POINSOT a évoqué le dossier « studio Polygone » dont le précédent occupant était en cessation de paiement et a demandé le montant des loyers qu'il devait à la ville.

Monsieur CARLES a rappelé que ces loyers avaient été mis en recouvrement.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté qu'il ne manquerait pas de l'informer de la suite donnée à ce dossier.

2 – DECHETTERIE :

Madame POINSOT a eu connaissance que la déchetterie avait dû fermer ses portes durant une journée car les containers étaient pleins.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que cette déchetterie était intercommunale et gérée par le Grand Toulouse : elle accueille donc les déchets d'habitants d'autres communes.

3 – CIRCULATION DANS LE SECTEUR DU CENTRE COMMERCIAL « LECLERC »

Madame POINSOT s'est étonnée que lors des périodes de grande affluence, la circulation dans le secteur du centre commercial « Leclerc » soit réglée par une société de sécurité privée et non par la police municipale.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que les voies concernées se trouvaient sur un domaine privé sur lequel les polices nationale ou municipale ne peuvent intervenir.

Monsieur BERGON a ajouté que si les problèmes rencontrés se déroulaient sur la voie publique, les responsables du centre commercial avaient pour consigne d'appeler la police nationale.

<p style="text-align: center;">AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H15</p>

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE VILLE
DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**